

Le Maire certifie que la présente
pièce a été publiée
par voie dématérialisée,
le : 30 mai 2024

Accusé de réception en préfecture
064-216401026-20240524-24_08775-AR
Date de télétransmission : 28/05/2024
Date de réception préfecture : 28/05/2024



Par délégation du Maire
Marc Andrieu
Directeur général adjoint

DÉCISION DU REPRÉSENTANT DU POUVOIR ADJUDICATEUR

DÉSIGNATION DE LA CONSULTATION

<i>Service :</i>	Direction des spectacles, événements et animations
<i>Date limite de réception des offres :</i>	Mardi 09 avril 2024 à 15h00
<i>Nature de la prestation :</i>	FETES DE BAYONNE – RESTAURATION DES ARTISTES, DES SERVICES DE SECOURS ET DES MINEURS
<i>Mode de passation :</i>	Procédure adaptée ouverte Articles R.2123-1 et R.2123-1 1° du Code de la commande publique

Vu l'article L. 2122.22 et L. 2122-23 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil municipal du 10 juillet 2020 portant délégation d'attributions au Maire pour la durée de son mandat,

Vu l'arrêté en date du 17 janvier 2023 portant délégation de signature dans le domaine de la commande publique à Monsieur Jean-Marc Salanne, Conseiller municipal,

Considérant la décision du comité MAPA en date du 23 mai 2024,

DÉCISION

Lot 1 : Restauration secouriste

Après l'analyse de l'unique proposition fondée sur l'ensemble des critères d'attribution de l'accord-cadre, le pouvoir adjudicateur décide de retenir la proposition de la société EOLE domiciliée à 40220 TARNOS, jugée économiquement la plus avantageuse pour un montant de 26 316,00 € HT pour l'année 2024 et 24 990,00 € HT pour l'année 2025.

Lot 2 : Restauration des artistes

Après l'analyse de l'unique proposition fondée sur l'ensemble des critères d'attribution de l'accord-cadre, le pouvoir adjudicateur décide de retenir la proposition de la société EOLE domiciliée à 40220 TARNOS, jugée économiquement la plus avantageuse pour un montant de 25 800,00 € HT pour l'année 2024 et 24 500,00 € HT pour l'année 2025.

Lot 3 : Restauration des pompiers

Après l'analyse de l'unique proposition fondée sur l'ensemble des critères d'attribution de l'accord-cadre, le pouvoir adjudicateur décide de retenir la proposition de la société EOLE domiciliée à 40220 TARNOS, jugée économiquement la plus avantageuse pour un montant de 7 012,50 € HT pour l'année 2024 et 6 655,00 € HT pour l'année 2025.

Lot 4 : Restauration des mineurs

Après l'analyse de l'unique proposition fondée sur l'ensemble des critères d'attribution de l'accord-cadre, le pouvoir adjudicateur décide de retenir la proposition de la société EOLE domiciliée à 40220 TARNOS, jugée économiquement la plus avantageuse pour un montant de 633,00 € HT pour l'année 2024 et 588,00 € HT pour l'année 2025.

Il s'agit d'un accord-cadre d'une durée initiale d'un an, reconductible deux fois pour la même durée. La durée maximale toutes périodes confondues est de 3 ans.

L'accord-cadre donnera lieu à l'émission de bons de commande avec montant maximum comme suit :

Lot(s)	Désignation	Estimations
01	Restauration des secouristes fourniture, mise en place et service de repas au self du lycée Louis-de-Foix (Bayonne)	30 000,00
02	Restauration des artistes fourniture, mise en place et service de repas au restaurant universitaire (Bayonne)	30 000,00
03	Restauration des pompiers fourniture et livraison de repas à la caserne de la butte aux cailles (Anglet)	10 000,00
04	Restauration des mineurs fourniture et livraison de repas de formules déjeuner à la maison des associations (Bayonne)	1 500,00

Jean-Marc Salanne
Conseiller municipal délégué
à la commande publique

Signé électroniquement par : JM SALANNE
Date de signature : 24/05/2024
Qualité : Elu aux Marchés Publics